



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 23 octobre 2019

**Information sur l'absence d'avis de la mission régionale
d'autorité environnementale de la région Occitanie
sur l'élaboration du plan local d'urbanisme
de Pierrefitte-Nestalas (65)**

**N° saisine 2019-7731
N° MRAe 2019AO153**

Par courrier daté du 17 juillet 2019 reçu par la DREAL Occitanie le 22 juillet 2019, la commune de Pierrefitte-Nestalas a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de l'élaboration de son PLU au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 22 octobre 2019 (article R104-25 du Code d'urbanisme).